

UNE CAMPAGNE EUROPÉENNE SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES



Résumé de la campagne

LIEUX DE TRAVAIL SAINS

BON POUR VOUS. BON POUR LES AFFAIRES

<http://hw.osha.europa.eu>



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail



Lieux de travail sains



Table des matières

1.	Contexte	3
1.1	L'importance de l'évaluation des risques	3
1.2	L'évaluation des risques – Le garant de lieux de travail sains	4
1.3	Contexte juridique.....	5
2.	Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires. – Une campagne européenne sur l'évaluation des risques	5
2.1	Contexte	5
2.2	Objectifs de la campagne	6
2.3	Stratégie de la campagne.....	7
2.4	Calendrier de campagne	8
2.5	Matériel de campagne	9
2.6	Comment participer?	9
2.7	Certificat de participation et offre d'association	10
3.	Évaluation des risques – faits et chiffres.....	11
3.1	En Europe.....	11
3.2	L'approche en cinq étapes.....	13
4.	Études de cas	13
4.1	Accident chimique grave.....	13
4.2	Accidents mortels dans l'agriculture	14
4.3	Lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs (RSI)	14
5.	Exemples de bonnes pratiques.....	15
5.1	Éliminer le risque	15
5.2	Réduire le bruit, réduire la poussière	15
6.	Autres liens	16
7.	À propos de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	17

1. Contexte

1.1 L'importance de l'évaluation des risques

Tout le monde a intérêt à garder les travailleurs à l'abri des dangers et en bonne santé. En outre, la plupart des accidents et des maladies liés au travail peuvent être évités. La question est toutefois de savoir comment.

L'évaluation des risques est le premier pas

L'évaluation des risques est la première étape du processus de gestion des risques. Elle permet aux employeurs de comprendre les mesures qu'ils doivent prendre pour améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail, ainsi que la productivité.

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a conçu une campagne d'information à l'échelle européenne axée sur l'évaluation des risques. La campagne s'adresse en particulier aux secteurs à hauts risques et aux petites et moyennes entreprises (PME).

Depuis l'adoption de la directive-cadre européenne en 1989, l'évaluation des risques est devenue un concept familier pour l'organisation de la prévention sur le lieu de travail, et des centaines de milliers de sociétés partout en Europe évaluent régulièrement leurs risques.

Il n'en demeure pas moins que les chiffres indiqués ci-dessous¹ concernant les accidents et les maladies au travail montrent que des améliorations sont nécessaires. Chaque année dans l'UE, des millions de personnes se blessent ou voient leur santé gravement mise en danger sur le lieu de travail.

➡ **Toutes les trois minutes et demie dans l'UE, quelqu'un meurt de causes liées au travail. Cela représente près de 167 000 décès par an dus à des accidents liés au travail (7 500) ou à des maladies professionnelles (159 000).**

➡ **Toutes les quatre secondes et demie dans l'UE, un travailleur est impliqué dans un accident qui l'oblige à rester à la maison pendant trois jours ouvrables au moins. Le nombre d'accidents du travail occasionnant une incapacité de travail de trois jours ou plus est énorme, ce nombre excédant les sept millions chaque année.**

En outre, les maladies et accidents professionnels sont **coûteux**.

➡ Coût humain pour les travailleurs et leurs familles: derrière ces statistiques se cachent des personnes bien réelles, chacune avec sa propre histoire, comme le montrent les études de cas présentées à la section 4.

- ➡ Coût pour les organisations: lorsque les choses tournent mal au travail, cela affecte la productivité des affaires. Les maladies et accidents professionnels entraînent des coûts, une augmentation des taux de congés de maladie et de remplacement de personnel, et une baisse de la motivation de la main-d'œuvre.
- ➡ Coût pour l'État: les accidents et maladies grèvent lourdement les systèmes de soins de santé.

Une évaluation appropriée des risques peut fournir une série d'**avantages aux entreprises**:

- ➡ la création de conditions de travail sûres permet aux entreprises de réduire les coûts générés par les maladies et les accidents professionnels;
- ➡ une évaluation appropriée des risques contribue à la réduction des taux de congés de maladie; une baisse du nombre de plaintes induit aussi une diminution des coûts d'assurance;
- ➡ des travailleurs plus motivés sont plus productifs et efficaces, et les taux de remplacement de personnel diminuent. Tout ceci aide les entreprises à devenir plus compétitives.

1.2 L'évaluation des risques – Le garant de lieux de travail sains

L'évaluation des risques est la pierre angulaire de l'approche européenne en matière de santé et de sécurité au travail, et il y a de bonnes raisons à cela. Si les risques ne sont pas évalués ou s'ils ne sont pas traités correctement, un processus convenable de gestion des risques ne peut pas être initié et les mesures appropriées de prévention ne seront probablement pas mises en place. Par conséquent, une évaluation systématique des risques améliore la santé et la sécurité sur le lieu de travail ainsi que les résultats des entreprises en général.

L'évaluation des risques est le processus consistant à évaluer les risques pesant sur la sécurité et la santé des travailleurs du fait de dangers présents sur le lieu de travail. Il s'agit d'un examen systématique de tous les aspects du travail, en vue d'établir:

- ➡ les causes éventuelles d'accidents ou de blessures,
- ➡ les possibilités d'élimination des dangers et, si elles n'existent pas,
- ➡ les mesures de prévention ou de protection en place, ou qui devraient être mises en place, pour maîtriser ces risques.

Lorsqu'un risque est identifié, la première chose à voir est
si le risqué peut être éliminé.
Si cela n'est pas possible,
les risques devraient être maîtrisés.

1.3 Contexte juridique

L'employeur est tenu, d'une manière générale, de garantir la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail. L'évaluation des risques permet aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour protéger la sécurité et la santé de leurs travailleurs.

L'évaluation des risques est une exigence légale depuis l'adoption de la directive-cadre 89/391ⁱⁱ. Cette directive met l'accent sur l'importance primordiale de l'évaluation des risques et définit les règles de base que chaque employeur est tenu de respecter. Les États membres ont toutefois le droit d'adopter des dispositions plus contraignantes afin de protéger leurs travailleurs.

Des informations complémentaires concernant l'évaluation des risques sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu/topics/riskassessment>

2. Lieux de travail sains – Bon pour vous. Bon pour les affaires. – Une campagne européenne sur l'évaluation des risques

2.1 Contexte

En 2004, une communication de la Commission européenneⁱⁱⁱ relative à la mise en œuvre pratique de la directive-cadre 89/391 et ses cinq premières directives particulières a été publiée. Le document soulignait la nécessité d'étendre la pratique de l'évaluation des risques. Il mettait également l'accent sur le besoin d'améliorer la mise en œuvre et la qualité de cette évaluation.

- L'évaluation, la documentation et le suivi des risques ne sont pas réalisés partout, pas même dans les États membres qui ont une tradition de prévention.
- L'évaluation des risques est souvent considérée comme une action ponctuelle et manque de continuité.

- ➡ Les risques ne sont ni analysés ni évalués globalement, de sorte que les mesures prises sont isolées et ne font pas l'objet d'une approche intégrée pour l'analyse des conditions sur le lieu de travail.
- ➡ Les évaluations superficielles des risques mettent l'accent sur l'identification des risques manifestes et immédiats. Les effets à long terme, tels que ceux liés aux produits chimiques, sont négligés.
- ➡ L'évaluation des risques examine rarement les facteurs de risques psychosociaux et ceux liés à l'organisation du travail.
- ➡ Les employeurs ne supervisent pas suffisamment l'efficacité des mesures mises en place.

2.2 Objectifs de la campagne

L'évaluation des risques peut constituer un défi, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, mais il ne doit pas nécessairement en être ainsi. La campagne sur l'évaluation des risques a pour objectifs de:

- ➡ **sensibiliser** à la responsabilité juridique, et à l'importance et à la nécessité pratique d'évaluer les risques sur le lieu de travail. L'évaluation des risques ne constitue pas un objectif en soi mais un instrument puissant en vue d'identifier le besoin de mesures de prévention;
- ➡ **démystifier le processus** et de montrer, en particulier aux PME, que l'évaluation des risques n'est pas nécessairement un processus compliqué, bureaucratique ni encore une tâche réservée uniquement aux experts;
- ➡ **promouvoir une approche en cinq étapes** de l'évaluation des risques (voir la section 3.2);
- ➡ **encourager les entreprises** à réaliser de manière interne leur évaluation des risques si elles disposent du personnel compétent sur le lieu de travail;
- ➡ souligner le fait que l'évaluation des risques est un **processus continu** et non simplement une obligation ponctuelle;
- ➡ souligner le fait que c'est la **qualité qui compte** (et qu'il est important de décrire, contrôler et revoir l'évaluation des risques);
- ➡ promouvoir une évaluation participative des risques, **la participation de chacun** sur le lieu du travail à l'évaluation des risques, et
- ➡ **promouvoir les bonnes pratiques** qui peuvent être transmises et qui aident à rendre le processus plus léger.

Le but ultime est, bien sûr, d'aider à réduire le nombre de personnes qui se blessent ou présentent un mauvais état de santé du fait de leur travail, maintenant et à l'avenir.

2.3 Stratégie de la campagne

Commençant avec la campagne sur l'évaluation des risques (2008-2009), l'EU-OSHA passe pour la première fois à **un cycle de campagnes de deux ans**. Cette mesure est destinée à rendre les campagnes plus efficaces quant à la réalisation des objectifs de la stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail (2007-2012).

Avec une campagne de Semaine européenne sur une période de deux ans, l'on dispose de plus de temps pour la préparation et le suivi, y compris pour la conception de la stratégie de la campagne et la commande de nouveaux matériels de campagne, leurs traduction, production et diffusion.

Le succès de la campagne dépend de la collaboration et du soutien actifs de toute une série d'acteurs et de partenaires de campagne, y compris des points focaux de l'EU-OSHA, qui sont généralement les autorités nationales compétentes en matière de sécurité et de santé dans les différents États membres. Le nouveau modèle place dès lors davantage l'accent sur la **conduite d'une campagne reposant sur des réseaux**. Ceci procure aussi plus de temps pour le suivi, en particulier la promotion des bonnes pratiques, et pour le développement de partenariats.

La campagne est également conçue pour inciter les entreprises et organisations les plus diverses à faire passer le message à leurs fournisseurs, contractants et voisins, et à les encourager à participer. Les grandes entreprises notamment ont intérêt à aider les plus petites entreprises de leurs chaînes de fournisseurs, en travaillant avec elles en vue de partager expérience et expertise.

La campagne jouit du soutien des présidences slovène et française de l'UE en 2008 et des présidences tchèque et suédoise en 2009, du Parlement européen, de la Commission européenne et des partenaires sociaux européens.

2.4 Calendrier de campagne

2008

13 juin	Lancement de la campagne avec la Commission européenne et la présidence slovène de l'UE à Bruxelles
20-26 octobre	Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail (semaine calendaire 43)
3-4 novembre	FITS (Forum International Travail Santé) avec la présidence française de l'UE
Nov./déc.	Évaluation des candidats en matière de bonnes pratiques nationales présentés au niveau de l'UE

Les Semaines européennes sont des campagnes annuelles générant une multitude de manifestations dans tous les États membres de l'UE, destinées à favoriser l'amélioration de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail. Elles sont accessibles à tout intéressé dans ce domaine.

La campagne inclut également des prix des bonnes pratiques qui récompensent les sociétés et organisations qui ont contribué d'une manière remarquable à la promotion de l'évaluation des risques sur le lieu de travail. Des prix des bonnes pratiques sont organisés tout au long de l'année 2008 aux niveaux national et européen.

2009

Fév./mars	Conférence et prix des bonnes pratiques avec la présidence tchèque de l'UE
Fév.-sept.	Activités basées sur le thème; accent local et sectoriel
19-25 octobre	Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail (semaine calendaire 43)
Oct./nov.	Conférence avec la présidence suédoise de l'UE
Novembre	Manifestation de clôture de la campagne

Une fois les lauréats des prix des bonnes pratiques proclamés, leurs exemples seront promus tout au long de l'année 2009.

2.5 Matériel de campagne

Tous les supports et outils de campagne sont disponibles dans 22 langues de l'UE et peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site web de la campagne:

<http://hw.osha.europa.eu>

Il s'agit

- d'affiches et dépliants,
- de fiches d'information,
- de présentations PowerPoint,
- d'études de cas relatives aux bonnes pratiques,
- de quizz,
- d'animations faisant apparaître Napo, le célèbre personnage de dessin animé,
- de conseils quant à la manière d'organiser et de gérer les activités pendant la Semaine européenne,
- de parties relatives aux partenaires et aux manifestations,
- de liens vers de la documentation sur des sites connexes

et bien plus encore...

Le site donne également accès à des instruments d'évaluation des risques par secteur et par risque, afin d'aider quant aux aspects pratiques de la réalisation des évaluations des risques.

Tous ces supports et outils sont mis gratuitement à la disposition des organisations afin qu'elles les utilisent et les distribuent à leurs parties prenantes et à leurs partenaires.

Des conférences de presse et d'autres activités médiatiques auront lieu pendant la campagne afin de faire connaître du public l'importance de l'évaluation des risques.

2.6 Comment participer?

Le but de l'EU-OSHA est d'encourager les individus et les organisations de toutes tailles à participer à la campagne et à organiser leurs propres manifestations et activités au cours des Semaines européennes ou à tout autre moment pendant la campagne.

N'importe qui peut participer:

- les employeurs – des secteurs public et privé – y compris les PME,
- les directeurs, surveillants et travailleurs,

- les syndicats et représentants en matière de sécurité,
- les institutions compétentes en matière de santé et de sécurité,
- les professionnels et praticiens de la santé et de la sécurité au travail (SST),
- les services régionaux et locaux de prévention en matière de SST et les services s'assurance.

Ils peuvent participer en organisant des

- démonstrations, présentations et expositions sur le thème de la sécurité,
- formations, séminaires et ateliers,
- concours d'affiches et quizz,
- campagnes de publicité et de promotion,
- partenariats entre entreprises et centres d'enseignement et de formation,
- programmes de «bon voisinage» entre grands et petits employeurs,
- programmes de suggestions,
- repérages des risques,
- journées d'inspection.

Pour plus d'informations quant aux manifestations et à la manière d'y participer, contactez votre point focal national. Vous en trouverez les coordonnées sur le site web de l'EU-OSHA à l'adresse suivante: http://osha.europa.eu/about/partners/focal_points/

Notre site web fournit, à l'attention des organisations qui préparent leurs propres manifestations pour la Semaine européenne, des exemples de bonnes pratiques ainsi que des forums où elles peuvent partager des idées, faire connaître leurs réactions et découvrir ce que font d'autres personnes.

2.7 Certificat de participation et offre d'association

L'EU-OSHA souhaite établir des partenariats qui profitent à toutes les parties et a mis en place un nombre de canaux et d'actions pour accroître la notoriété des partenaires de la campagne et promouvoir leurs contributions et activités de campagne.

- **Vous nous aidez** à sensibiliser à l'évaluation des risques et à accroître la visibilité de la campagne sur les lieux de travail sains.
- **Nous intensifions votre** notoriété en tant que partenaire de la campagne et organisation qui œuvre en faveur de la sécurité et de la santé au travail.

Il y a deux niveaux de participation et de reconnaissance:

- **le certificat de participation** pour une participation active à l'une des activités nationales ou européennes,

- ➡ l'**offre d'association** va plus loin et donne l'occasion de bénéficier d'une gamme étendue de promotions et d'améliorer votre image dans la communauté de la SST et au-delà, grâce à la forte visibilité de la campagne sur les lieux de travail sains. Elle est réservée à ceux qui s'engagent d'une manière substantielle dans la campagne et multiplient leurs efforts à travers les membres de leur réseau (via l'organisation de leurs propres manifestations, conférences ou concours, la promotion de la campagne sur leur site web, la diffusion des supports et outils de campagne, etc.).

Pour plus d'informations sur ces offres, consultez la section «Partners» sur le site web de la campagne à l'adresse suivante:

<http://hw.osha.europa.eu/partners>

3. Évaluation des risques – faits et chiffres

3.1 En Europe

Les risques sont évalués avec succès dans des entreprises de tailles diverses partout en Europe. Les données empiriques présentées ci-dessous montrent toutefois que des améliorations sont encore possibles, en particulier dans les PME.

L'évaluation des risques n'est pas réalisée partout

- ➡ Selon une enquête réalisée en 2004, 76 % des employeurs dans des entreprises comptant au moins 20 travailleurs, en France, déclarent avoir réalisé une évaluation des risques et rédigé la documentation nécessaire^{iv}.
- ➡ Aux Pays-Bas, des chiffres de l'inspection néerlandaise du travail pour 2006 montrent que 42 % des plus petites entreprises comptant entre 1 et 4 travailleurs ont réalisé une évaluation des risques (53 % des entreprises comptant entre 5 et 9 travailleurs). Ce chiffre s'élève à 81 % dans les entreprises disposant de 10 à 99 travailleurs et à 97 % dans celles de plus de 100 travailleurs^v.
- ➡ En Italie, une enquête de 2005 montre que 88,5 % des entreprises comptant moins de 50 travailleurs ont réalisé une évaluation des risques. Ce chiffre s'élève à 93,4 % pour les entreprises de plus de 50 travailleurs. Parmi les entreprises disposant de moins de 50 travailleurs, 84,5 % ont des évaluations documentées des risques, contre 92,6 % des entreprises de plus de 50 travailleurs^{vi}.

- Selon la cinquième enquête nationale espagnole relative aux conditions de travail^{vii} menée en 2003, 61 % des employeurs dans les secteurs de l'industrie et des services déclarent avoir réalisé ou être en train de réaliser une évaluation des risques. Ce chiffre a doublé par rapport à l'enquête précédente de 1999.
- En Allemagne, une enquête de 2005 montre que 30 % des entreprises comptant entre 1 et 9 travailleurs ont mené une évaluation des risques, contre 54 % pour les entreprises comptant de 10 à 49 travailleurs et 80 % pour celles disposant de 50 à 249 travailleurs. Parmi les entreprises de grande envergure d'au moins 250 travailleurs, 97 % ont évalué leurs risques^{viii}.
- Selon une enquête lettonne^{ix} réalisée en 2006, trois quarts des employeurs ont indiqué ne pas avoir procédé du tout à une évaluation des risques ou y avoir procédé partiellement, et 22 % seulement des personnes interrogées indiquaient avoir procédé à une évaluation complète des risques. Par comparaison aux données résultant d'une recherche antérieure, il peut être conclu que le nombre de sociétés dans lesquelles une évaluation complète des risques a été réalisée a augmenté, passant de 15 % en 2002 à 22 % en 2006.

Une évaluation des risques de bonne qualité, comprenant une documentation, une révision et l'établissement de plans d'action, reste un défi important

- Selon une enquête plus détaillée sur l'évaluation des risques menée en Italie en 2000-2002, 95 % des entreprises déclarent avoir réalisé une évaluation des risques, mais 54 % seulement disent l'avoir revue. Par ailleurs, dans 23 % des cas, les travailleurs exposés aux risques ne sont pas identifiés et dans 21 % des cas, il n'y a pas assez, voire pas du tout, d'informations sur les mesures de prévention et de protection, ni de description de celles-ci. Cette enquête montre aussi que la participation des travailleurs au processus d'évaluation des risques est plus importante dans les grandes entreprises: 41 % dans les plus petites entreprises (de 6 à 10 travailleurs) et 57 % dans les entreprises les plus grandes (comptant 200 travailleurs et plus)^x.
- Au Royaume-Uni, une enquête réalisée par la confédération des syndicats britanniques en 2007 auprès des représentants de sécurité indique que moins de trois représentants sur dix (28 %) déclarent être satisfaits de leur participation à l'établissement du processus d'évaluation des risques. 44 % déclarent ne pas être impliqués du tout et 27 % disent ne pas être suffisamment impliqués^{xi}.
- Selon une enquête réalisée par la confédération danoise des syndicats (LO) en 2003^{xii}, trois quarts des entreprises ont rempli leur obligation d'enregistrer les résultats de l'évaluation des risques dans un document écrit. Quatre cinquièmes de ces entreprises disent n'avoir eu aucune

difficulté à rédiger le document. Deux tiers pensent que le fait d'avoir procédé à une évaluation des risques a eu un impact positif sur leur environnement de travail et 40 % disent que l'évaluation des risques a amélioré le dialogue entre la direction et les employés.

3.2 L'approche en cinq étapes

Pour la plupart des entreprises, une approche classique en cinq étapes^{xiii} s'avère efficace en matière d'évaluation des risques. D'autres méthodes fonctionnent cependant tout aussi bien, en particulier dans le cadre de risques et de circonstances plus complexes.

Étape 1 — Identification des dangers et des personnes menacées

Rechercher sur le lieu de travail les sources possibles de danger et identifier les travailleurs qui peuvent être exposés aux dangers.

Étape 2 — Évaluer les risques et les classer par ordre de priorité

Estimer les risques existants (leur degré de gravité, leur probabilité, etc.) et les classer par ordre de priorité en fonction de l'importance. Il est essentiel de classer par ordre de priorité le travail à réaliser pour éliminer les risques ou les éviter.

Étape 3 — Déterminer les mesures préventives

Identifier les mesures appropriées pour éliminer ou maîtriser les risques.

Étape 4 — Adopter des mesures

Mettre en place les mesures de prévention et de protection au moyen d'un plan de classement des activités par ordre de priorité (il est très probable que tous les problèmes ne puissent pas être résolus immédiatement) et préciser qui fait quoi et quand, quand une tâche doit être achevée et les moyens alloués pour mettre en œuvre les mesures.

Étape 5 — Contrôle et examen

L'évaluation des risques doit être examinée régulièrement afin de s'assurer qu'elle reste à jour. Elle doit être revue à chaque fois qu'il se produit des changements significatifs au sein de l'organisation ou à la suite des conclusions d'une enquête sur un accident ou un accident évité de justesse^{xiv}.

4. Études de cas

Derrière une notion telle que l'évaluation des risques, qui pourrait être perçue comme quelque chose d'abstrait ou tout simplement comme une charge administrative supplémentaire, se cachent des histoires individuelles. Des personnes peuvent perdre la vie ou doivent vivre avec les conséquences d'accidents et d'atteintes à leur santé pour le reste de leurs jours parce que les risques n'ont pas été identifiés ni gérés.

4.1 Accident chimique grave

Un jeune homme âgé de 23 ans a subi des brûlures considérables à la suite d'un contact avec une substance inflammable utilisée pour nettoyer des pistolets à peinture par pulvérisation. Parmi les mauvaises pratiques de la société, on compte une absence de méthodes sûres pour manipuler et entreposer des produits chimiques dangereux, ainsi qu'un manque de formation et de contrôle. Une pratique particulièrement dangereuse consistait à transporter la solution dangereuse de nettoyage pour les pistolets dans des seaux sans étiquette et sans couvercle. Même après cet incident horrible, la société ne s'est pas conformée aux aménagements exigés par l'inspection du travail jusqu'à ce qu'elle soit poursuivie en justice et condamnée à payer une amende^{xv}.

4.2 Accidents mortels dans l'agriculture

Deux jeunes travailleurs saisonniers (de 21 et 27 ans) ont trouvé la mort après avoir été enchevêtrés dans une machine utilisée dans une exploitation fruitière. La tâche impliquait la construction et le démantèlement de «polytunnels» qui sont fixés au moyen de longues cordes. Ils se sont trouvés enchevêtrés alors qu'ils utilisaient une machine montée sur un tracteur pour enrouler les cordes. Il n'y avait pas d'évaluation des risques et la machine enrouleuse montée sur le tracteur était inadaptée car elle n'était pas équipée d'un système d'interruption automatique en cas d'enchevêtrement. Les travailleurs n'avaient pas reçu de formation adéquate ni n'avaient été sensibilisés aux dangers que comportait la tâche. Les investigateurs ont attiré l'attention sur le fait que parmi les travailleurs occupés dans l'exploitation, beaucoup étaient des étudiants qui ne s'y connaissent peut-être pas très bien en matière de pratiques sûres de travail^{xvi}.

4.3 Lésions résultant de l'exécution de gestes répétitifs (RSI)

Stephen Fisher était ingénieur en chef dans l'industrie aérospatiale, avec un travail exigeant et passionnant concernant un nouveau grand projet pour un missile européen, qui nécessitait un travail intense sur ordinateur et de longues heures de travail. Un matin, en 2002, alors qu'il travaillait à son ordinateur, il a ressenti une douleur intense et subite («*a bolt of lightning on the back of his hand*» [un éclair foudroyant sur le revers de la main]) et a levé le bras. Il n'a plus jamais été le même depuis cet incident. Il a dû arrêter immédiatement le travail sur ordinateur, il ne pouvait plus téléphoner ni conduire. Après deux mois, il a accepté un congé de maladie de longue durée. Dix-huit mois plus tard, il était en retraite pour raisons médicales.

Presque six ans plus tard, après avoir dépensé plus de 13 000 euros en traitement pour les RSI, vu que ce traitement n'est pas couvert par le système britannique de sécurité sociale, il n'est pas complètement guéri. Ses RSI l'empêchent toujours d'entreprendre des travaux qu'il aurait considérés faciles il y a quelques années.

Ces risques sont bien connus et bien documentés. Malheureusement, aucune évaluation des risques n'a été réalisée. Ces blessures peuvent être évitées en identifiant (au moyen d'une évaluation des risques) l'existence du risque, ou les

premiers symptômes, et en adoptant des mesures précoces. Malheureusement, son expérience n'est pas isolée^{xvii}.

5. Exemples de bonnes pratiques

5.1 Éliminer le risque

Une société néerlandaise fabrique des composants de sol à nervures. Elle utilise un système de palettes en bois pour transporter ces produits, ce système obligeant les travailleurs à manipuler d'une manière inconfortable des dés à palettes qui pèsent environ 25 kg à sec.

Le risque de troubles musculo-squelettiques dérivant du traitement manuel de ces lourds dés à palettes a été reconnu au cours de l'évaluation des risques.

Les solutions potentielles incluaient la modification de la conception des palettes, ou de changer les matériaux utilisés, et le recours à des systèmes mécaniques de levage. La société a toutefois conclu que la meilleure solution consistait à se débarrasser complètement des palettes.

Une séance de recherche d'idées avec les employés a identifié la solution: incorporer un insert dans les composants de sol à nervures, rendant les palettes en bois inutiles. La faisabilité de cette solution a été testée, en examinant en particulier si les blocs dans leur conception modifiée répondaient encore aux normes de qualité et de construction nécessaires.

Le résultat est que ni les employés ni d'autres travailleurs, tels que les conducteurs travaillant en sous-traitance, ne doivent produire d'efforts physiques ni risquer des blessures en manipulant des palettes.

Bien que d'un coût annuel de 137 000 euros, la modification apportée a permis d'économiser 91 000 euros par an au niveau de l'utilisation d'autres composantes et 22 000 euros sur l'achat de palettes. Il est plus difficile d'attribuer directement à ceci la baisse de l'absentéisme pour cause de maladie ces trois dernières années, mais il doit y avoir un rapport. D'autres avantages comportent une réduction du bruit, les cloueuses n'étant plus nécessaires pour réparer les palettes, et des livraisons plus rapides sur site parce qu'il n'est pas nécessaire de charger les palettes sur des camions.

Pour plus d'informations, consultez le site suivant:
<http://osha.europa.eu/publications/reports/TE7606536ENC>

5.2 Réduire le bruit, réduire la poussière

Dans une entreprise installée en Autriche, il était procédé à un meulage intense lors d'un processus de fabrication de métal, créant beaucoup de poussière et de bruit. La société a décidé d'apporter des améliorations et établi un projet spécial pour réduire ces émissions.

Des finances et ressources suffisantes en personnel ont été mises à disposition et l'équipe de projet comportait les travailleurs concernés, les cadres, des médecins du travail, des représentants du comité d'entreprise et des spécialistes de la prévention. Ils ont examiné des solutions possibles, en discutant avec les fournisseurs potentiels et en parlant avec les autorités compétentes en matière de sécurité et de santé. Près d'une douzaine de projets ont été préparés et évalués.

Les changements introduits comportaient:

- des cabines de meulage avec systèmes d'extraction,
- des systèmes d'extraction par endroits,
- des systèmes de filtration à cartouche,
- l'optimisation de la capture de la poussière en reconcevant l'atelier des machines à meuler,
- l'amélioration de l'éclairage pour réduire les éblouissements et les ombres.

Le résultat en a été:

- une réduction des quantités de poussière dans l'air (jusqu'à 90 % à certains endroits);
- une diminution des courants d'air et
- une réduction du bruit à concurrence de 10 dB(A) pour les opérateurs et les parties de la salle autour des cabines après l'introduction de celles-ci.

L'investissement total s'élevait à environ 400 000 euros. Outre une amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs, des économies totales d'environ 70 000 euros par an comptent au nombre des avantages d'une diminution du volume de poussière.

Plus d'informations sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu/publications/reports/106>

6. Autres liens

Site web de la campagne

<http://hw.osha.europa.eu>

Factsheet 80: *Risk Assessment – Roles and responsibilities* [Fiche d'information 80: Évaluation des risques – Rôles et responsabilités]

<http://osha.europa.eu/publications/factsheets/80>

Factsheet 81: *Risk Assessment – The key to healthy workplaces* [Fiche d'information 81: Évaluation des risques – Le garant de lieux de travail sains]

<http://osha.europa.eu/publications/factsheets/81>

Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail

<http://osha.europa.eu/legislation/directives/A/1/1>

Évaluation des risques

<http://osha.europa.eu/topics/riskassessment>

7. À propos de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le siège est à Bilbao, en Espagne, a été créée par l'Union européenne pour fournir des informations sur la sécurité et la santé au travail. L'EU-OSHA joue un rôle de catalyseur en ce qui concerne la production et la diffusion d'informations destinées à aider à protéger les travailleurs en Europe.

En réunissant en son sein les représentants des gouvernements, des employeurs et des syndicats, ainsi que des experts renommés en matière de sécurité et de santé des États membres de l'UE et d'au-delà, l'EU-OSHA diffuse des informations impartiales, équilibrées et fiables sur la sécurité et la santé au travail.

Pour plus d'informations, visitez le site web de l'EU-OSHA à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu>

ⁱ P. Hämäläinen, J. Takala, K.L. Saarela (en attente de publication), Université de technologie de Tampere (Finlande), étude réalisée pour l'Organisation internationale du travail, OIT.

ⁱⁱ Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail. (<http://osha.europa.eu/legislation/directives/A/1/1>).

ⁱⁱⁱ COM (2004) 62 final: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la mise en œuvre pratique des dispositions des directives sur la santé et la sécurité au travail n° 89/391 (directive-cadre), 89/654 (lieux de travail), 89/655 (équipements de travail), 89/656 (équipements de protection individuelle), 90/269 (manutention manuelle de charges) et 90/270 (équipements à écran de visualisation).

^{iv} Th. Coutrot, *Plus de trois établissements sur quatre déclarent évaluer les risques professionnels*, Premières Synthèses n.09.3, Dares, Mars 2007 (Enquête relations professionnelles et négociations d'entreprise (REPONSE) 2004-2005).

^v M. Bos, F. Saleh, O. Erdem, J. Samadhan, *Arbo in bedrijf 2006ⁱ. Een onderzoek naar de naleving van arbo-verplichtingen, blootstelling aan arbeidsrisico's en genomen maatregelen in 2006*, Arbeidsinspectie, octobre 2007.

^{vi} S. Perticaroli, A. Leva, *La cultura della sicurezza. Indagine sulle modalità di gestione di salute e sicurezza nelle aziende italiane*, ISPESL, novembre 2006.

^{vii} Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el trabajo, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, *V Encuesta nacional de condiciones de trabajo*, 2004.

^{viii} Enquête conduite par la BGZ (Berufsgenossenschaftliche Zentrale für Sicherheit und Gesundheit):

http://www.hvbg.de/d/bgz/bgz_info/veranst/archiv_vera/bgz_fachv_nov_2005/seite02.html

http://www.hvbg.de/d/bgz/bgz_info/pdf_bild_info/bgz_fach_nov_2005/pp_rentrop.pdf

^{ix} A/S "Inspecta Latvia" & RSU DVVI, *Working conditions and risks in Latvia*, 2007. (Research "working conditions and risks in Latvia" 2005-2007).

^x Coordinamento delle Regioni e Province autonome, *Rapporto conclusivo del progetto nazionale di monitoraggio e controllo dell'applicazione del D.Lgs. 626/94*, novembre 2003.

^{xi} TUC, *Focus on Health and Safety. Trade Union trends survey 06/02. TUC biennial survey of safety reps 2006*, London, 2006.

^{xii} LO, *Danske virksomheders brug af APV* (Danish Companies' use of Workplace Risk Assessment), avril 2003.

^{xiii} Même si le processus d'évaluation des risques appliqué dans votre pays comporte un plus ou moins grand nombre d'étapes, ou si certaines des cinq étapes varient, les principes directeurs sont généralement les mêmes.

^{xiv} On entend par «accident évité de justesse» un événement imprévu qui n'a pas provoqué de blessure, de maladie ou de préjudice, mais qui était susceptible de le faire.

^{xv} Reported in Health and Safety Practitioner, UK, 23.1, janvier 2005.

^{xvi} <http://www.hse.gov.uk/press/2005/e05095.htm>

^{xvii} <http://ew2007.osha.europa.eu/europeansummit/> (voir «Stephen Fisher» - atelier 3).